



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 14270

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles actions extérieures le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de favoriser la francophonie de par le monde. Il souhaite connaître les initiatives prises en liaison avec l'Organisation internationale de la francophonie pour y parvenir. - Question transmise à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

Texte de la réponse

Au cours des dernières années, la francophonie multilatérale a entrepris, sous l'impulsion de la France et sous l'égide de l'OIF, une profonde rénovation de ses objectifs, de ses méthodes et de ses instruments. Les efforts ont été concentrés sur quelques grands objectifs : promotion de la diversité culturelle et linguistique (60 % des moyens budgétaires sont consacrés à ces programmes), enracinement de la démocratie dans l'espace francophone (20 % des budgets), formation en français (notamment au moyen de bourses en faveur des étudiants et des enseignants), modernisation de la gestion municipale en partenariat avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Premier contributeur de la francophonie multilatérale (la contribution française représente à peu près les deux tiers du financement des opérateurs), la France a également favorisé le développement de la dimension politique de la francophonie. Le sommet de Beyrouth a ainsi adopté le plan d'action de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés qui prévoit, sous l'égide de l'OIF, une forte augmentation des actions de la coopération multilatérale francophone en faveur de la consolidation des institutions juridiques et judiciaires, de la promotion des droits de l'homme, de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes et du maintien de la paix dans l'espace francophone. Par ailleurs, les francophones se sont mobilisés en faveur de l'adoption par l'UNESCO d'une convention sur la diversité culturelle. La préparation du sommet de Ouagadougou, qui se tiendra à l'automne 2004, va inciter la France à faire porter les efforts de l'OIF sur les points suivants : la poursuite de la rénovation des instruments et des méthodes, perçue notamment sous l'angle de l'accès aux financements internationaux ; la promotion de la langue française, par le renforcement du plan d'action pluriannuel, signé en janvier 2002 par la France, la communauté française de Belgique, le Luxembourg et l'Agence intergouvernementale de la francophonie en faveur du français dans les organisations internationales. Dans l'intervalle, la contribution supplémentaire d'un montant de vingt millions d'euros annoncée par le Président de la République lors du sommet de Beyrouth dans le cadre de la relance budgétaire de la francophonie multilatérale, sera pour l'essentiel consacrée à : la promotion de l'Etat de droit (formation des magistrats, suivi des pratiques de la démocratie, mise en réseau des professionnels du droit, informatisation des listes électorales dans les pays du Sud) ; le renforcement du plan de relance du français au sein des institutions européennes ; le développement de l'activité de l'Agence universitaire de la francophonie (bourses de mobilité en faveur des étudiants et enseignants, développement des pôles universitaires spécialisés en Afrique, extension du réseau des campus numériques dans les universités francophones) ; l'accroissement du nombre des auditeurs de l'université Senghor d'Alexandrie ; l'amplification des programmes de modernisation de la gestion municipale et d'informatisation de l'état civil menés par l'AIMF ; la poursuite des études sur la maison de la francophonie qui, en 2006, regroupera en un lieu

unique à Paris les bureaux des opérateurs (AIF, AUF, AIMF), de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) et d'associations telle que l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL).

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14270

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1934

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5592